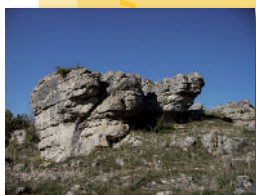


## Une histoire de pierre

Deux reliefs s'articulent de part et d'autre d'une faille : le plateau calcaire du Causse et le Rougier avec sa vallée de grès creusée par l'Aveyron.



Découvrez la formation des différentes roches, le jeu de l'écorce terrestre, de l'érosion ou encore l'étonnant relief karstique caussenard.

## Des milieux de vie

La diversité des sols, des reliefs et des influences climatiques offre des habitats variés aux espèces parfois rares et protégées.



Observez les orchidées et découvrez leur stratégie particulière de reproduction. Qui sont le Petit rhinolophe et le Touroulis ? Et les hommes, comment ont-ils modifié le paysage depuis 8000 ans ... ?



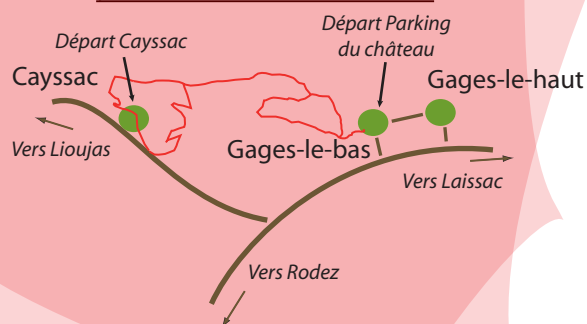
## Les autres supports Natura 2000

Ce programme européen vise à protéger la biodiversité des sites remarquables.

Afin de valoriser celui de Gages-Cayssac nous vous proposons :

- Un cahier "découverte enfants" à télécharger sur les sites [www.crdp-cddp.fr/cddp12](http://www.crdp-cddp.fr/cddp12) et [www.bozouls-comtal.com](http://www.bozouls-comtal.com)
- Un CD Rom à destination des accompagnateurs et enseignants (voir CDDP, mairie ou office de tourisme)
- Ce dépliant téléchargeable sur le site [www.bozouls-comtal.com](http://www.bozouls-comtal.com)

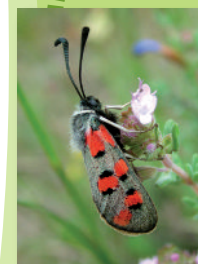
### Plan d'accès des sentiers



Conception graphique : ADASEA 05.65.73.76.76 - Photo : G. Cayron, Lucas Baliteau

# De la pierre ... ... à la vie

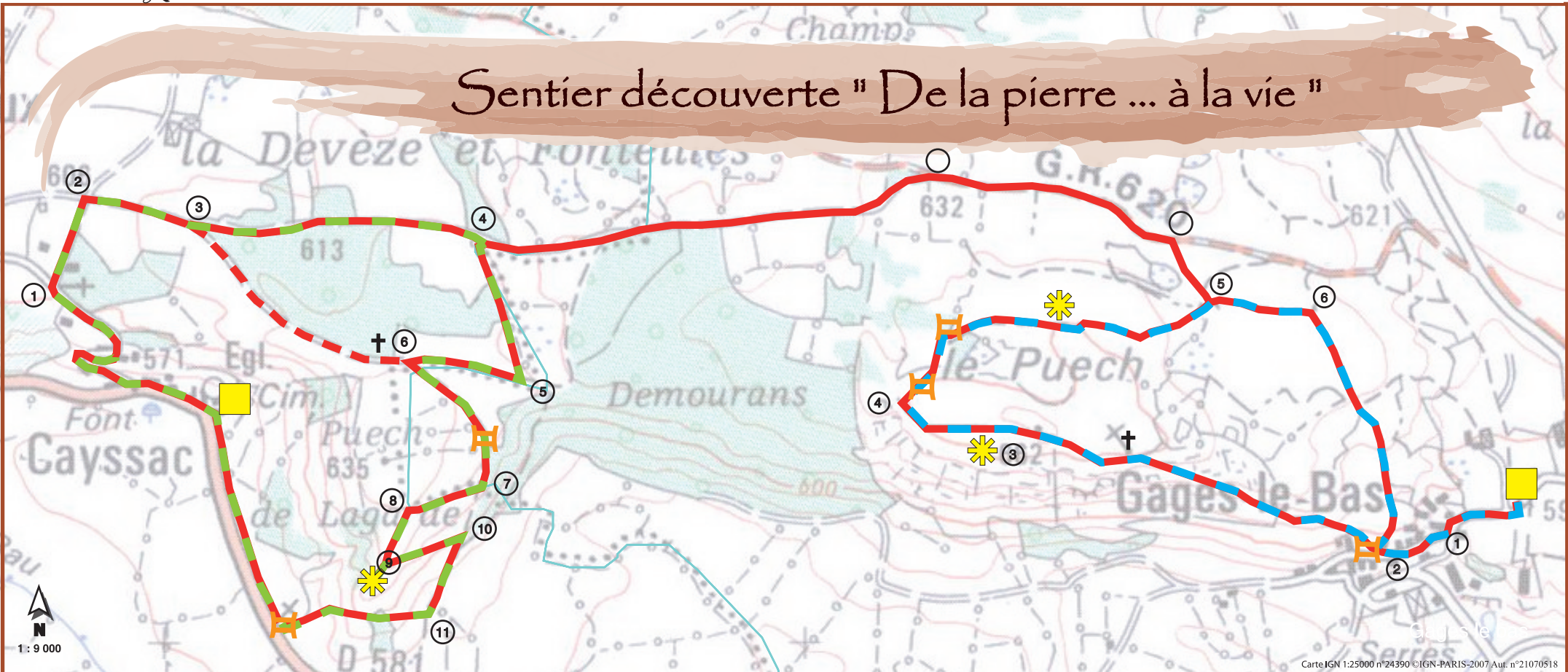
## Sentier Natura 2000 Gages - Cayssac



Découvrez en famille la richesse de ce site, entre Causse et Rougier, par des panneaux illustrés



# Sentier découverte " De la pierre ... à la vie "



## Les conseils de Chiropta



Attention ce site est fragile et placé sous votre responsabilité :

- Ne cueillez pas les fleurs, laissez ce "plaisir des yeux" à tout le monde,
- Ramenez vos déchets après une balade,
- N'allumez pas de feu, ne jetez pas les mégots de cigarette,
- Ne vous éloignez pas du sentier balisé, évitez de piétiner les pelouses,
- N'approchez pas les troupeaux, n'ouvrez pas les clôtures,
- Ne laissez pas divaguer vos chiens,
- Interdiction absolue à tout véhicule à moteur sur les sites de Gages-le-Bas et Cayssac (arrêté municipal n°0703, Art L.362-1 à 8 du Code de l'Environnement),
- Garez vos véhicules aux points de départ des sentiers, sans être une gêne pour la circulation et les habitants.

- Sentier Cayssac : 2,9km - 1h30 (découverte)
- Sentier Gages : 2,2km - 1h30 (découverte)
- Boucle Gages-Cayssac : 6,8 km - 3h15 (découverte)
- Variante
- Panneau d'entrée
- Panneau de découverte
- Portillon
- Balise
- Croix